

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

UN PROJET EN PARTENARIAT AVEC

SOMMAIRE

De l'élaboration du projet à sa mise en œuvre opérationnelle.....	p.2
Les missions de la Maison des Droits de l'Enfant et des Jeunes (MDEJ) de Moselle.....	p.5
Cadre législatif et réglementaire.....	p.7
Bilan d'activité de la MDEJ	p.8
Défendre les droits fondamentaux des enfants et des jeunes.....	p.8
Promouvoir les droits de l'enfant	p.13
Fédérer et animer un réseau de partenaires engagés	p.16
Les perspectives de développement.....	p.19
<i>Annexe 1 – Présentation de l'Ecole des parents et des éducateurs de Moselle</i>	
<i>Annexe 2 – Liste des indicateurs de suivi et d'évaluation de la MDEJ</i>	

DE L'ÉLABORATION DU PROJET A SA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

L'École des Parents et des Éducateurs (EPE) de Moselle¹, association à but non lucratif, intervient depuis 1948 dans les domaines du soutien à la parentalité, de l'accompagnement de la jeunesse et de la famille. L'organisme de formation développé par l'EPE accompagne et forme par ailleurs les professionnel.les de l'éducation et plus globalement des métiers de l'Humain.

Particulièrement impliqués dans les questions relatives à l'enfance et aux droits, les membres du conseil d'administration de l'EPE ont engagé une réflexion commune axée sur les pratiques et les besoins en

matière de défense et de promotion des droits de l'enfant sur le territoire mosellan.

Initié et suggéré par le délégué du Défenseur des Droits de Moselle et référent départemental « droits de l'enfant », un comité technique a été créé au début de l'année 2021 afin d'ébaucher un diagnostic² et apporter des réponses aux besoins identifiés.

L'association a ainsi étendu son champ d'intervention à la défense et la promotion des droits de l'enfant en créant, avec ses partenaires, la Maison des Droits de l'Enfant et des Jeunes (MDEJ) de Moselle.

Le comité technique est structuré autour des partenaires à l'initiative du projet, à savoir :

- Le **Défenseur des Enfants, Adjoint au Défenseur des Droits**, ou son représentant, entendu comme le promoteur et parrain du projet.
- **L'École des parents et des éducateurs de Moselle** (EPE), positionnée comme le porteur du projet.
- La **Ligue des Droits de l'Homme** (LDH) et la **Maison des Adolescents de Moselle** (MDA) entendues comme partenaires « historiques » du projet.
- Le **Conseil Départemental d'Accès au Droit** (CDAD) de Moselle, entendu comme pilote de la politique publique d'aide à l'accès au droit.

Cette instance s'est réunie à plusieurs reprises, et plus particulièrement les 6 septembre 2021, 8 novembre 2021, 17 janvier 2022, 25 avril 2022.

Le comité technique est aujourd'hui complété par une **instance de pilotage** qui réunit plus largement les financeurs du projet (Département de la Moselle et services de l'Etat) ainsi que les principaux acteurs institutionnels du territoire (Tribunal judiciaire, Cour d'Appel, Ordre des Avocats, Education Nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse, etc.).

¹ Cf. Annexe 1 : Présentation de l'EPE de Moselle

² Cf. Dossier de présentation de la MDEJ (26 novembre 2021)

LES ETAPES CLES DU PROJET



Mars 2021 : Installation du comité technique chargé d'identifier les besoins et de définir une feuille de route.



16 novembre 2021 : Visite à la Maison des Droits de l'Enfant de Touraine (MDET).

Ce moment a été l'occasion de prendre connaissance du fonctionnement de la structure et d'échanger autour de la solide expérience (20 ans) de la MDET en matière de promotion et de défense des droits de l'Enfant.



26 novembre 2021 : Journée de lancement de la MDEJ en présence et sous le parrainage d'Éric DELEMAR, Défenseur des Droits des Enfants, Adjoint au Défenseur des Droits au siège de l'EPE.

Cette inauguration a été l'opportunité pour Eric DELEMAR de signer la charte « *Eur&Qua* », projet visant à assurer la continuité des demandes d'accompagnement en lien avec le non-respect des droits de l'enfant et de contribuer aux études et recherches, dans l'optique d'harmoniser le Droit de l'Enfant dans l'Espace Transfrontalier (Luxembourg, Lorraine, Sarre, Rhénanie-Palatinat et Wallonie).



A partir de janvier 2022 : Réunions régulières avec la direction Enfance-Famille du Département de la Moselle pour enrichir le projet.



06 février 2022 : Ouverture des permanences « **Point Justice des Jeunes** » assurées tous lundis après-midi sur rendez-vous dans les locaux de la MDEJ.

Le Président de la Ligue de droits de l'Homme ainsi que le Délégué du Défenseur des droits interviennent bénévolement pour assurer ces permanences.



15 juin 2022 : Signature d'une **convention de partenariat entre le CDAD, l'EPE et l'Ordre des Avocats du Barreau de Metz.**

Elle vise à permettre aux jeunes justiciables, à un de ses représentants ou à un professionnel en lien avec la MDEJ de bénéficier d'une consultation complète et individualisée sur la problématique rencontrée.



Septembre 2022 : Création de l'identité visuelle et du logo de la MDEJ



24 novembre 2022 : Signature de la convention relative au renforcement des droits de l'enfant entre le Département de la Moselle et l'EPE.

Lancement du processus de recrutement d'une fonction de coordination de la MDEJ.



07 novembre 2022 : Prise de fonction de la coordinatrice pour la prévention et la protection de l'enfance.



Du 07 novembre 2022 au 28 février 2023 :

- **Période d'immersion et phase de préparation d'outils internes** et de communication (*outils pédagogiques ; outils d'évaluation et de suivi des activités de la MDEJ ; élaboration de plaquettes provisoires ; rédaction de fiches action,...*).
- Prises de contact et **rencontres avec des professionnel.les et institutions** de différents horizons en vue de renforcer les relations partenariales existantes et de développer de nouvelles perspectives collaboratives.

LES MISSIONS DE LA MAISON DES DROITS DE L'ENFANT ET DES JEUNES (MDEJ) DE MOSELLE

La MDEJ est un espace d'accueil, d'écoute, de soutien et d'accompagnement portant sur toute question en lien avec les Droits de l'Enfant.

Elle est ouverte aux enfants et adolescent.es, aux familles (parents, famille au sens large, représentant.e légal.e), aux professionnel.les et futur.es professionnel.les ainsi qu'aux associations et à l'ensemble des établissements publics ou des structures privées du département qui les accueillent.

Elle assure à ce titre :

Une mission généraliste dédiée à tous les enfants du département

► **Défendre les droits fondamentaux des enfants et des jeunes, quelle que soit leur situation :**

Des permanences d'accueil, d'information et d'orientation sont assurées afin d'accompagner les préoccupations ou de répondre aux réclamations de tout public en cas d'atteintes réelles ou supposées aux droits de l'enfant.

► **Promouvoir les droits de l'enfant, l'égalité, la non-discrimination et développer l'esprit de citoyenneté :**

La promotion des droits de l'enfant s'inscrit en cohérence avec la mission portée au niveau national et s'appuie sur les grands principes généraux posés par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Elle peut se traduire notamment par des actions de sensibilisations et des manifestations à destination de tout public, prioritairement aux enfants et adolescents.

► **Proposer un centre de ressources :**

Un centre de ressources pluridisciplinaires ouvert à tout public (jeunes, parents, professionnel.les, etc.) sur la base notamment du programme « Educadroit » initié et développé par le Défenseur des Droits recensera des outils proposés par des acteurs nationaux et locaux ainsi que leurs apports en expertise dans le domaine des droits de l'enfant.

► **Fédérer et animer un réseau de partenaires engagés sur l'ensemble du territoire mosellan :**

La MDEJ a la volonté, dans une démarche de concertation, d'associer un réseau de partenaires à un travail collaboratif et de partage d'expériences afin de mutualiser les compétences de chacun.e en matière de protection des droits de l'enfant.

Une mission spécifique consacrée aux enfants confiés aux services de l'aide sociale à l'enfance

Nommée par l'Etat et le Conseil Départemental de la Moselle, la MDEJ de Moselle assure ainsi un rôle d'information, d'écoute active et de relais pour les enfants confiés et accueillis dans les établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou pris en charge dans le cadre de l'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) concernant leurs droits et situations individuelles au regard de la protection de l'enfance.

Conformément à la loi du 7 février 2022, elle est habilitée à visiter les établissements et à rencontrer les enfants ou les adolescent.es et leurs familles à tout moment.

La MDEJ assure des liens étroits avec l'ensemble des services du Conseil Départemental afin de garantir, en toute neutralité et toute indépendance, le respect et la protection des droits des enfants confiés.

CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 et ratifiée par la France il y a plus de 30 ans, la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant** (CIDE) réaffirme l'universalité des droits de l'enfant. C'est sur la base de ce texte juridiquement contraignant que se fonde l'ensemble de nos actions.

Les actions proposées par la MDEJ de Moselle s'appuieront par ailleurs **sur les lois et les orientations nationales** définies notamment dans le cadre de :

- La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (engagement N°2), déployée depuis 2018.
- Le plan de lutte contre les violences faites aux enfants « Pacte pour l'Enfance ».
- La stratégie de prévention de la délinquance 2020-2024.
- La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance

Focus sur l'article L311-8 du Code de l'action sociale et des familles, modifié par la loi n°2022-140 du 7 février 2022 :

L'article 22 prévoit notamment que « pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, [qui] désigne une autorité extérieure à l'établissement ou au service, indépendante du conseil départemental et choisie parmi une liste arrêtée conjointement par le président du conseil départemental, le représentant de l'Etat dans le département et l'agence régionale de santé, à laquelle les personnes accueillies peuvent faire appel en cas de difficulté et qui est autorisée à visiter l'établissement à tout moment ».

Et sur les orientations territoriales et locales proposées notamment dans le cadre du :

- Schéma départemental Enfance-Famille-Jeunesse 2019-2023 piloté par le Département de Moselle
- Schéma départemental des services aux familles 2021-2024

La MDEJ veille enfin à trouver des articulations avec les projets menés dans l'espace transfrontalier de la Grande Région.

BILAN DES ACTIVITES MENEES PAR LA MDEJ EN 2022

Défendre les droits fondamentaux des enfants et des jeunes, quelle que soit leur situation

Le « point justice des jeunes » : un accompagnement individualisé et personnalisé

Le bilan relatif au « Point Justice des Jeunes » concerne la période **comprise entre le 6 février et le 19 décembre 2022**.

Il est à noter que durant cette période, les entretiens ont principalement été menés par le Président de la Ligue des Droits de l'Homme (section de Metz) et le Délégué du Défenseur des Droits dans le cadre d'une activité bénévole (**34 ½ journées, soit près de 100 heures de permanence**).

Les rendez-vous assurés ont pris des formes variées : entretiens en face à face, échanges téléphoniques, contacts mails, etc.

Nombre de saisines

88 saisines ont été comptabilisées au cours de l'année 2022.

- **Nombre de personnes informées :**

Ce sont **83 personnes** qui se sont vu délivrer des renseignements et ont bénéficié d'un soutien dans leurs démarches.

- **Nombre de personnes ayant bénéficié de plusieurs entretiens :**

5 personnes se sont vu accorder plusieurs entretiens permettant ainsi de les accompagner au cours de l'avancement du traitement de leur demande.

- **Répartition par genre des personnes ayant sollicité la MDEJ :**

- 51% de femmes
- 49% d'hommes

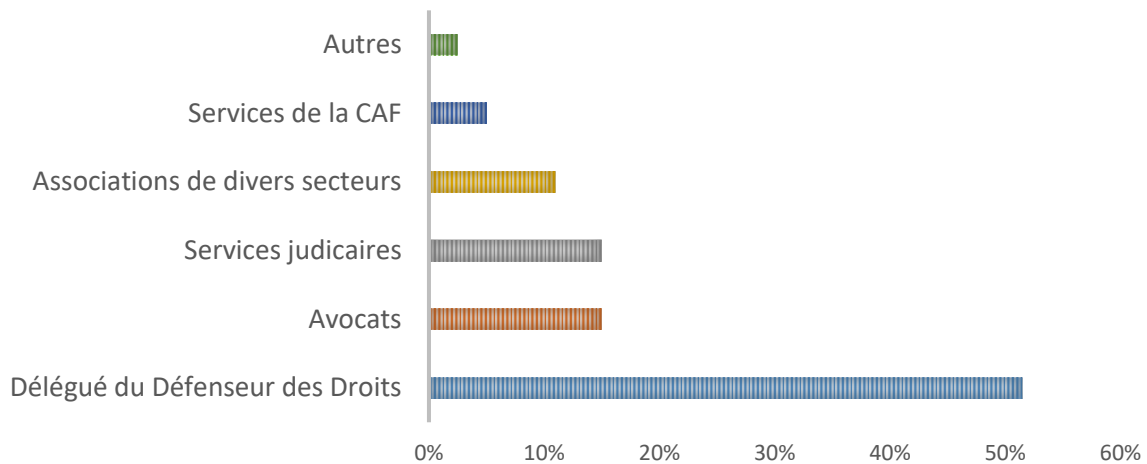
Les usagers ont principalement été orientés vers la MDEJ grâce au bouche à oreille et à la promotion de l'offre de service dans les médias et par les partenaires.

Orientation du public après traitement de la demande par la MDEJ

45 personnes, soit 51% des personnes accueillies ont été orientées en interne ou vers des structures partenaires.

Cette orientation s'inscrit dans une complémentarité de l'accompagnement mené par la MDEJ afin de mieux prendre en considération l'ensemble des besoins exprimés par les personnes réclamantes.

- Parmi ces 45 personnes, la majorité (**91%**) ont été redirigée en externe vers des professionnel.les et des institutions spécialisées :



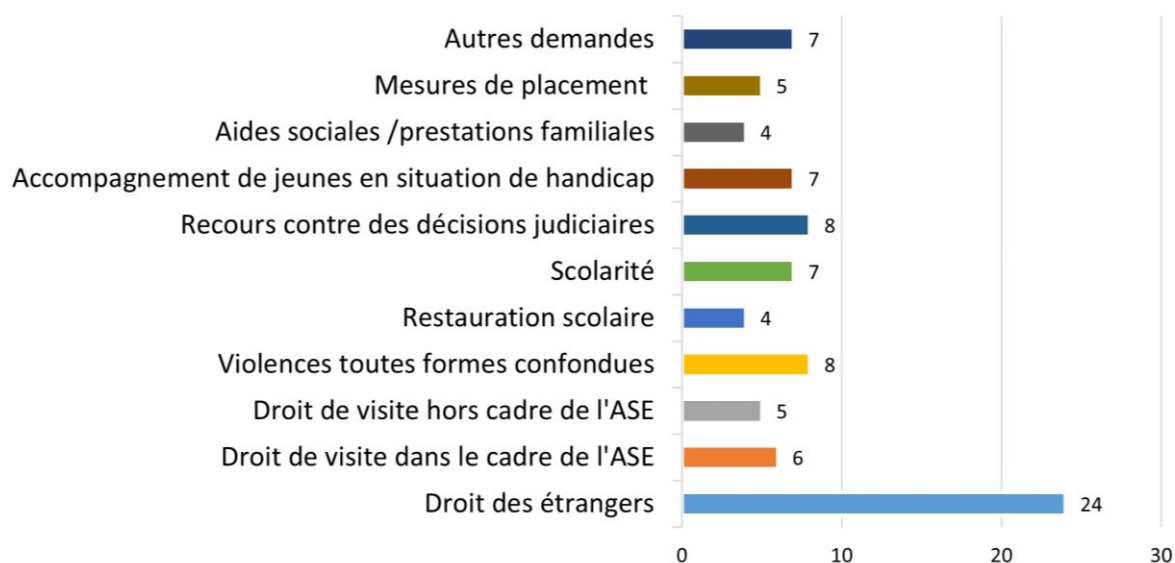
L'orientation a été effectuée principalement vers le Délégué des défenseurs des Droits qui, à ce titre, a traité et déposé des conclusions auprès du Défenseur des Droits.

- **9%** des personnes orientées l'ont été vers les professionnel.les internes à l'EPE et plus particulièrement, vers les consultantes en vue d'une écoute et d'un soutien psychologique soit dans le cadre d'entretiens individuels, soit dans le cadre d'échange collectif.

Nature de la demande

Il s'agit de la **demande principale exprimée** par les personnes ayant sollicité nos services, sachant que des demandes subsidiaires sont également évoquées par ces derniers.

Elle porte majoritairement sur le droit des étrangers (28%), les faits de violences dont les enfants ou jeunes ont été victimes (10%) ainsi que sur les recours contre des décisions de justice et des décisions administratives.



Analyse succincte des demandes d'accompagnement :

La majorité des personnes ont apprécié les échanges menés dans le cadre d'un lieu neutre et indépendant. Assurant un accueil démunie de tout jugement de valeur et une écoute active, la MDEJ prend en compte la situation globale de la personne reçue pour garantir un meilleur accompagnement et éventuellement, une meilleure orientation du public.

Après une année d'exercice, on peut constater que :

- La forte méconnaissance des acteurs locaux et des institutions ainsi que le caractère complexe des procédures relatives à la protection de l'enfance induisent une certaine confusion entre les règles relatives au droit de la famille et celles de la protection de l'enfance en danger.
- Les mineurs non accompagnés ayant été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, arrivés à leur majorité se trouvent dans une situation de fragilité. Il leur est difficile, en effet, de pouvoir être autonome et de pouvoir s'intégrer car malgré la formation professionnelle qu'ils suivent, ils ne sont que titulaires de récépissés reconduits, autorisant provisoirement leur séjour mais ne leur permettant pas de bénéficier d'un accès à un logement, au permis de conduire, ...)
- Les ajustements avec les établissements médico-sociaux mis en cause par des familles ou avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance ont toujours abouti favorablement en médiation.
- Le Délégué du Défenseur des Droits a été amené à déclencher 3 informations préoccupantes à la suite d'entretiens.

- Des problématiques de cantines ont été fréquentes. Des manquements au respect des droits des enfants dans le cadre de la mise en œuvre de projet d'accompagnement individualisé ont été relevés : des mesures d'exclusion illégitimes, des agissements discriminatoires envers d'enfants en situation de handicap,...
- Des dysfonctionnements dans l'application des projets d'accompagnement personnalisé (PAP) des enfants connaissant des difficultés scolaires durables ont été traités.
- Les violences faites à des enfants en milieu scolaires ou extrascolaire a fait aussi l'objet de saisines.

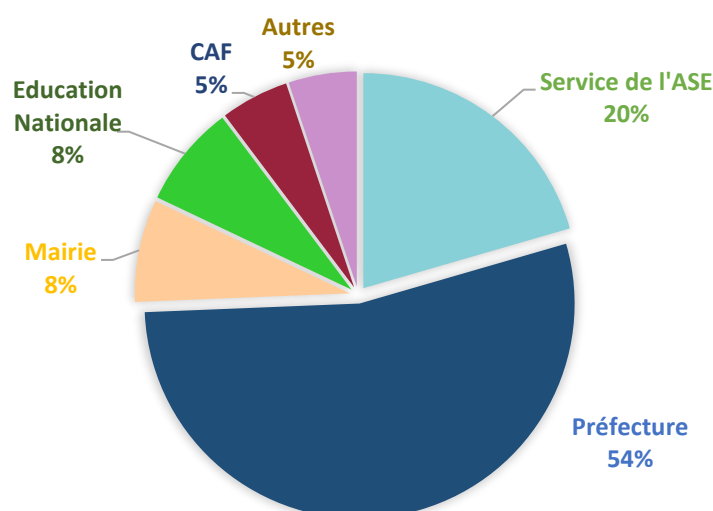
Diligences accomplies

Au vu de la complexité des procédures et de l'état de vulnérabilité du ou de la sollicitant.e, des diligences sont effectuées par la MDEJ auprès de différents partenaires.

Elles ont été majoritairement accomplies auprès de la **préfecture - soit 54%** et des **services de l'Aide Sociale à l'Enfance - soit 20 %**.

Une forte orientation vers la MDEJ de mineur.e.s non accompagné.e.s par une structure caritative spécialisée dans leur accueil explique en grande partie le nombre de diligences réalisées auprès de la préfecture.

Il a été opportun dès lors de consacrer un temps avec la structure à l'origine des orientations afin de repréciser le contour des missions de la MDEJ.



Origine géographique des personnes accueillies

- Ville de Metz : 36.5%
- Communes de Metz Métropole : 53.5%
- Hors département : 5.5%
- Non précisé : 4.5%

Elles proviennent principalement de la périphérie de la ville de Metz.

Remise de bons de consultations dans le cadre du partenariat mené avec l'Ordre des Avocats du Barreau de Metz

3 personnes se sont vu délivrer **un bon de consultation** et ont pu bénéficier d'une consultation complète et de conseils individualisés par un avocat volontaire.

Elles ont pu, ainsi, être conseillées sur l'opportunité de déclencher une procédure judiciaire en lien avec leurs affaires ou d'être assisté pour une affaire en cours.

Promouvoir les droits de l'enfant, l'égalité, la non-discrimination et développer l'esprit de citoyenneté

Participation de la MDEJ à des interventions collectives organisées à l'initiative de partenaires

▪ Au titre de l'année 2022

Dates	Nature	Objet	Type de public	Nbr de sessions
25/03	Concours de plaidoirie - Lycée Georges de la Tour	Plaidoirie portant autour des droits de l'enfant - 3 séquences où sont intervenus les lycéens	Lycéens	1
19/04	Association « Grandir Dignement » en coopération avec le Délégué du Défenseur des droits	Rencontre avec un groupe d'adolescents et jeunes adultes dans le cadre de la consultation nationale sur le Droit à la vie Privée	Adolescents et jeunes adultes	1
27/04 11/05	Conseil de vie Sociale des enfants au Centre Départemental de l'Enfance	Rencontre avec un groupe d'enfants et adolescents dans le cadre de la consultation nationale sur le Droit à la vie Privée	Enfants et jeunes	2
30/11	Conseil de vie Sociale des enfants au Centre Départemental de l'Enfance	Echange des enfants confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance sur la thématique « des bâtiments »	Enfants et jeunes	1

▪ Au titre de l'année 2023

Ce sont des actions qui ont été réalisées à l'initiative du CDAD auxquelles a été associée la MDEJ.

Date	Nature	Objet	Type de public	Nombre de participant.es
11/01	Ciné-justice « Les choses humaines »	Débat sur le film et présentation de la MDEJ	Lycéens et collégiens	400
16/01	Reconstitution d'audience -Collège Jean ROSTAND	Présentation des missions de la MDEJ et des professionnel.les du	Collégiens	23

27/01	Reconstitution d'audience - Lycée Georges de la Tour	droit (avocat, magistrat, greffier, etc.) présents et échange sur le dossier qui fait l'objet de la reconstitution d'audience.	Lycéens	31
30/01	Reconstitution d'audience - Lycée Fabert		Lycéens	28
06/02	Reconstitution d'audience - Lycée Cormontaigne		Lycéens	32

Les actions de communication autour de la MDEJ

Elles ont été développées via différents canaux :

- Des interventions à la radio au cours de l'année 2022 afin de promouvoir la MDEJ ont eu lieu auprès de :
 - France Bleue Lorraine nord (1 intervention)
 - Lor FM (1 intervention)
 - Radio Jérico (4 interventions)
- Un reportage portant sur la MDEJ a été consacré dans le cadre du journal télévisé sur la chaîne locale de France 3 Lorraine.
- Un article du Républicain Lorrain en date du 26 novembre 2021 a couvert la journée de lancement de la MDEJ.
- Une plaquette de présentation de la MDEJ a été élaborée et 500 exemplaires ont été imprimés à destination de partenaires et du grand public.
- Création d'un kakémono dédié.
- Campagne d'affichage abribus (cf. page suivante).
- Des publications régulières sur les différents réseaux sociaux de l'EPE (Facebook et LinkedIn). Elles mettent ainsi en lumière les différentes actualités des projets menés et à venir.
- Le site internet de l'EPE est en cours de refonte. Il sera de nature à favoriser une meilleure lisibilité des actions portées par la MDEJ et à faciliter l'accès au centre de ressources pluridisciplinaires.
- Une prochaine parution d'un article portant sur la MDEJ est envisagée dans le cadre de la revue nationale « L'École des parents ».



HARCÈLEMENT CONFLITS FAMILIAUX CYBER VIOLENCES

POUR UNE VIE DÉFROISSÉE



Informer. Orienter. Aider.



point-justice
Moselle



VOIR LE FILM

DOUGLASSER

Campagne d'affichage abribus déployée par le CDAD de la Moselle.

Fédérer et animer un réseau de partenaires engagés

La MDEJ a l'ambition de déployer une dynamique et un espace coopératif et indépendant orienté vers l'accompagnement et la promotion des droits de l'enfant à une échelle départementale voire transfrontalière.

A cette fin, des prises de contacts et des rencontres ont été réalisées depuis 2022 à ce jour. L'implication de la MDEJ s'est également manifestée par sa participation à des actions collectives mises en place à l'initiative du réseau partenarial.

▪ Co-construction de relations partenariales

Dates		Structures
2022	09/11/22	Réunion avec les services du Conseil Départemental et les Directeurs de MECS – <i>présentation du poste de coordinatrice au sein de la MDEJ</i>
	22/11/22	Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV)
	16/07/2021	Maison des Droits de l'Enfant de Touraine (MDET)
	30/11/22	Direction du Centre Départemental de l'Enfance
	05/12/22	Service promotion de l'égalité et de l'accès aux droits - Action territoriale, formation, accès des jeunes aux droits EducaDroit - Défenseur des Droits
	06/12/22	Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)
	06/12/22	Centre de Renseignement et d'Information/Bureau Information Jeunesse (CRIBJ) Inscription du projet dans le dispositif de la « Boussole des jeunes »
2023	19/01/23	Service « Groupes du Schéma Enfance Jeunesse Familles » du Conseil Départemental de Moselle
	20/01/23	Direction de la Ecole de la 2 ^e Chance
	20/01/23	Service « Contrôle et de la qualité des établissements » du Conseil Départemental de Moselle Service « droit des familles et relations avec les usagers » du Conseil Départemental de Moselle
	31/01/23	Direction de la Mission Locale du Pays Messin Responsables de secteurs de la Mission Locale du Pays Messin
	23/02/23	Direction de la Fédération des Centres Sociaux de Moselle
	03/03/23	Direction du CIDFF Metz
		Rencontre avec le pôle petite enfance – parentalité – famille de la Ville de Metz

	15/03/23	Prise de connaissance et temps de travail collégial avec la nouvelle Direction Enfance et Famille / Rencontre de l'association Couleurs gaies
	16/03/23	Rencontre Direction A.A.E.S.E.M.O
	20/03/23	Conseillers/conseillères de la Mission Locale du Pays Messin - réunion d'équipe

Suites à ces rencontres, des temps d'échange ont été programmés avec les professionnel.les de terrain de certaines de ces structures. D'autres le seront prochainement.

▪ **Rencontres avec les responsables d'établissements accueillant les enfants confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance**

Dans le cadre de la mission confiée par le Département de la Moselle pour contribuer spécifiquement à la promotion et à la garantie des droits des enfants protégés, des temps d'échange sont organisés progressivement avec les services de direction de chacun des établissements relevant du ressort mosellan.

Ils ont pour finalité de pouvoir se concerter sur les modalités de mise en place du recueil de la parole de l'enfant, qui a la faculté de saisir la MDEJ en cas de difficultés rencontrées dans le cadre de sa vie quotidienne au sein de son lieu de vie.

Ces échanges sont aussi l'occasion de mettre en lumière et recenser les éventuels besoins et attentes en matière de droits de l'enfant et des jeunes.

Plusieurs rencontres ont été réalisées :

Dates	Etablissements	Lieux
21/02	Foyer Carrefour	Metz
Reporté	Foyer les Bacelles	Metz
01/03	Fondation Saint-Jean	Metz
17/03	Fondation la Versée	Solgne

D'autres ont été programmées sur des semaines qui suivent.

▪ **Accueil de futur.es professionnel.les et plus particulièrement, d'étudiant.es**

La MDEJ a reçu au cours de l'année 2022 :

→ 2 étudiantes de l'**Institut Régional de l'Administration de Metz** qui ont sollicité nos services dans le cadre de la préparation de leur mémoire de professionnalisation portant sur les problématiques suivantes :

- « Les actions des services de l'Etat en faveur de l'inclusion numérique dans les quartiers prioritaires de la ville en Moselle »
- « L'accompagnement humain des élèves en situation de handicap »

→ Des étudiant.es de **l'Université de Sarrebruck**

Dans le cadre du programme transrégional Eur&Qua, un projet d'étude relatif à la protection et les droits de l'enfant a conduit 20 étudiant.es allemands et leurs professeurs à se rendre dans les locaux de la MDEJ pour une présentation des missions de la structure et un échange autour de la question des droits de l'enfant.

LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

En lien avec la mission généraliste portée par la MDEJ

- Poursuivre et développer les actions de communication afin d'améliorer la visibilité de la MDEJ sur l'ensemble du territoire mosellan.
- Poursuivre l'état des lieux des actions et des acteurs impliqués dans la défense et la promotion des droits de l'enfant au niveau territorial (cartographie, charte de partenariat, etc.).
- Finaliser l'analyse des besoins.
- Mettre en place un comité de coordination afin d'associer les acteurs intéressés.
- Construire des liens avec les professionnels de santé, les services de gendarmerie et de police, etc.
- Développer l'offre de service (permanences délocalisées afin de mieux couvrir les bassins de vie, action de formation, etc.).
- Développer la mise à disposition de ressources afin de mieux outiller les partenaires (liens avec Educadroit notamment).
- Renforcer les actions de promotion et diversifier les modalités d'intervention.
- S'inscrire dans la continuité de la promotion des Droits de l'Enfant dans l'espace transfrontalier (déclaration d'intention / Eur&Qua)
- Engager une réflexion autour de la mise en réseau des Maisons des Droits de l'Enfant sur le territoire national.

En lien avec la mission relative à l'accompagnement des enfants protégés

Un travail de réflexion est mené avec les MECS, portant sur la mission assurée par la MDEJ en concordance avec la loi du 7 février 2022 prévoyant la faculté de saisine de la MDEJ par les enfants confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance

Des échanges avec les responsables des établissements accueillant ces enfants ont été entamés et seront menés tout au long de l'année en cours.

Des visites des lieux de vie des enfants seront également réalisées pour mener à bien cette mission.

Afin de pouvoir informer les enfants et les jeunes de l'existence et de la faculté de saisine de la MDEJ, des séances de sensibilisations sur les droits des enfants, assorties d'une présentation de la MDEJ seront réalisées.

Ces sessions pourront être adaptées à la demande des structures avec une prise en considération de leurs spécificités.

Annexe 1

Présentation synthétique de l'Ecole des parents et des éducateurs de Moselle



Au cœur du champ social depuis près de 75 ans, l'Ecole des parents et des éducateurs (EPE) de Moselle est une association laïque à but non lucratif. Dans le cadre d'une mission de service publique, elle propose différents services d'écoute, d'information et d'accompagnement relatifs aux questions relationnelles et d'éducation. Ces services sont destinés aux professionnels de l'action sanitaire et sociale, de l'éducation, ainsi qu'à la population résidant sur le territoire mosellan.

Tous les âges de la vie (enfance, jeunesse, âge adulte, vieillesse) sont concernés par les actions mises en place. L'Ecole des Parents et des Educateurs est en effet en prise directe avec les évolutions sociétales et constitue, en particulier, un observatoire privilégié des groupes familiaux.

Composée d'une équipe pluridisciplinaire permanente de 14 ETP et soutenue par plus de 60 intervenants réguliers, l'association est aujourd'hui structurée autour de 3 domaines complémentaires :

- **Le soutien à la parentalité, l'accompagnement de la famille et à la jeunesse, constitué de différents services :**
 - ▶ Etablissement Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (EVRAS)
 - ▶ Point Accueil Ecoute Jeunes et Parents (PAEJEP)
 - ▶ Médiation Familiale
 - ▶ Service de soutien à distance (Inter Service Parents 57)
 - ▶ Café des Parents
 - ▶ Prestations sur mesure

- **La défense et la promotion des droits de l'enfant**

- **La formation des professionnel.les de l'éducation, du social et du médico-social.**

Au service du développement de la personne humaine et dans le respect de sa liberté de conscience et de pensée, l'EPE défend notamment :

- Une indépendance politique et confessionnelle.
- Une ouverture à tous sans considération d'origine sociale.
- Le respect des personnes et de leurs différences à tous les âges de la vie, sans modèle familial normatif de référence.
- L'écoute d'autrui.
- La valorisation de la parole en tant qu'expression de soi et outil de communication.
- La facilitation à l'accès à une vie sociale notamment par l'information et la culture.

Annexe 2

Indicateurs qualitatifs et quantitatifs d'évaluation annuelle du projet

Les indicateurs de suivi et d'évaluation proposés par la maison des droits de l'enfant et des jeunes de Moselle reposent sur une approche globale qui rendra compte de la diversité des publics accompagnés et des problématiques traitées en matière de prévention et de protection de l'enfance sur le territoire mosellan.

Pour chaque indicateur, la MDEJ s'attachera à mesurer précisément la part des actions ou des situations qui concernent spécifiquement les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance et accueillis dans des établissements ou pris en charge dans le cadre de l'AEMO.

Promotion et pilotage du projet :

- Création de supports de communication adaptés au public (enfant, famille, professionnel.les)
- Création d'une page internet destinée à valoriser les actions et à diffuser des informations et des ressources pédagogiques
- Nombre de comités techniques / année
- Nombre de comités de pilotage / année
- Nombre et typologie des partenaires mobilisés / année (domaines et territoires d'intervention)

Promotion des droits de l'enfant :

- Nombre, nature et objectifs des actions collectives / individuelles menées
- Publics concernés (enfants, adolescents, jeunes adultes, familles, professionnel.les, grand public)
- Partenaires mobilisés
- Diversité et qualité des ressources pédagogiques mises à disposition
- Evaluation de la satisfaction des participants
- Qualité des productions éventuelles

Fonctionnement du « point justice des jeunes » (défense des droits de l'enfant) :

- Nombre d'heures de permanences assurées dans l'année
- Nombre et nature des contacts (physique, téléphonique, électronique)
- Nombre et nature des entretiens menés
- Typologie du public rencontré (âge, genre, situation familiale, provenance géographique, etc.)
- Nature des problématiques exprimées, dont problématiques qui concernent **effectivement** les droits d'un enfant / Nature des problématiques traitées
- Nombre d'établissements visités
- Nombre d'orientations internes à l'EPE (Point Accueil écoute jeunes et parents, service de médiation familiale, etc.)
- Nombre d'orientation vers des partenaires externes (pôle mineur de l'ordre des avocats, maison des adolescents, etc.)
- Nature des préconisations formulées par la MDEJ aux services du Conseil Départemental, aux autres acteurs institutionnels
- Analyse qualitative du fonctionnement du point justice des jeunes (nature des difficultés rencontrées, points de vigilance, opportunités, axes d'amélioration, préconisations, etc.).



maison des **droits de l'enfant**
et des jeunes de moselle

Défendre les droits fondamentaux
des enfants et des jeunes, quelle que soit leur situation


Promouvoir les droits de l'enfant,
l'égalité et la non discrimination partout en Moselle



La MDEJ de Moselle bénéficie du soutien financier de



 mdej@epe57.fr

 07 56 36 89 99

 epe57.fr

1 rue du Coëtlosquet - 57000 Metz